

Les séances de la Société ont lieu au siège social,
14, place Dauphine, à 4 heures précises.

Ordre du jour de la séance du 8 mars 1916.

- 1° Comptes de l'exercice 1915, présentés par M. G. Leredu, trésorier.
- 2° Suite de la discussion du rapport de M. le professeur René Garraud sur l'application du droit pénal aux faits de guerre; compétence et procédure.
- 3° Communication de M. le Sénateur Étienne Flandin sur le projet de loi concernant la réforme des Conseils de guerre.

Le Secrétaire général adjoint,
G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

VENTE DU BULLETIN

Le *Bulletin* est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du *Bulletin* est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à 1 franc pour les membres de la Société, à 1 franc pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et GODDE, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 4 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 12 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

• EN VENTE

Les *Institutions pénitentiaires de la France en 1895*, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le I^{er} Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II^e Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le III^e Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV^e Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le V^e Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

Code pénal annoté, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

Cours de droit criminel et de science pénitentiaire, par M. le professeur G. Vidal. 4^e éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

Pratiques des malfaiteurs (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8°, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

Traité de Science et de Législation pénitentiaires, par Paul Cuche, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

La Législation pénale comparée, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : Le Droit criminel des États européens.

Chez Otto LIEBMANN, Lützowstrasse, 27, Berlin (V. *Bulletin*, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

SOMMAIRE

SEANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 8 MARS 1916 (p. 101)

M. le Président. — M. Vesnich. — Rapport de M. G. Leredu, sur les comptes des exercices 1914, 1915. — MM. G. Leredu, le Président. — Suite de la discussion du rapport de M. R. Garraud, sur l'application du droit pénal aux faits de guerre: compétence et procédure. — MM. André Weiss, le commandant Jullien, le contrôleur général Cretin, Louis Renault, Acollas, le Président. — Rapport de M. Étienne Flandin sur le fonctionnement et la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre. — MM. Étienne Flandin, le Président, le commandant Jullien, Émile Garçon, le colonel Augier, A. Rivière.

DU RÉGIME DE LA PRESSE PENDANT LA GUERRE (p. 142), par F. Hennequin.

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES :

1^o Comité de défense de Paris (p. 170). — 2^o Chronique du patronage : Société générale pour le patronage des libérés (p. 173).

ARMÉE ET MARINE :

Application des dispositions de l'art. 42, § final, de la loi du 21 mars 1905, dans l'hypothèse d'un décret déclarant tout ou partie du territoire en état de guerre (p. 176), par le colonel Augier.

INFORMATIONS DIVERSES

Déclaration obligatoire des biens des sujets ennemis (p. 182). — Utilisation des exclus (p. 183). — Affectation des condamnés réhabilités (p. 183). — Les mineurs devant les conseils de guerre (p. 184). — Vente et usage des stupéfiants (p. 184). — Répression des crimes et délits commis en territoire envahi (p. 184). — La réforme des conseils de guerre (p. 185). — Ligue française pour le relèvement de la moralité publique (p. 186). — La criminalité juvénile en Allemagne (p. 187). — Accord franco-belge sur la juridiction des tribunaux militaires et civils des deux pays (p. 187). — Revision du Code militaire suisse (p. 188). — Nos collègues aux armées (p. 188).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES :

REVUES ÉTRANGÈRES. — *Scuola positiva* (p. 189). — *Rivista di discipline carcerarie e correttive* (p. 191).

MARCHAL ET BILLARD

MARCHAL ET GODDE, successeurs, 27, place Dauphine, à Paris.